

We have therefore a home-wine industry equal in size to the sales made through Canadian wineries, who are taxed and regulated very strictly the same as other alcoholic beverages. If the home-wine industry is allowed to grow unrestricted, tax relief should be granted the Canadian wine industry to allow more effective competition with the home-made wine industry and the growing amount of imports of bottled wine.

The Ontario grape growing industry is practically all in the Niagara Peninsula, which is one of the fastest growing areas for other industry. This means that land costs and labour requirements and wage rates are continuously rising. The development of a new canal not only will remove 2,000 acres of land from production, but will be one more step in the industrialization of the Niagara Peninsula.

The grape and wine industry is in a unique position and in spite of many obstacles continues to grow. However, with the possible exception of the beer and spirits industry, no other industry is confronted with such a variety of governmental obstacles. Ontario Government restrictions on advertising of wine, confined sales and prices through a governmental monopoly, high excise taxes and mark-up of Liquor Boards, and political interference all are part of the everyday problems of the industry. If it were not for the fact that the manufactured product is in such a demand from the consumer, the industry would not survive.

Latest available information shows that the Federal Government in the fiscal year of 1967-68 collected \$5,297,210 excise tax on Canadian wine. Ontario growers on sales to wineries received only \$4,592,000 in 1967. The Ontario Government does not report revenue for wine sales—but it is estimated to be over \$15,000,000. Including sales and excise taxes the Ontario and Canadian Government collect about *five times the gross revenue of Ontario grape growers on the sale of their grapes for wine.*

In other words, of the approximately 15,000 acres of land used to produce grapes for wine, each acre alone contributes over \$1,300 in sales and excise tax revenue to the Ontario and Canadian Governments exclusive of in-

Nous comptons donc une industrie dont la production de vins domestiques égale le chiffre de ventes des établissements canadiens, lesquels sont assujettis à des dispositions fiscales et réglementaires très rigoureuses, au même titre que les fabricants d'autres spiritueux. Si l'on juge bon de favoriser la libre expansion de cette industrie, il faudrait aussi faire bénéficier l'industrie canadienne des vins d'adoucissements fiscaux qui lui permettrait de tenir tête à sa concurrente, de même qu'aux importations croissantes de vins en bouteille.

L'industrie vinicole ontarienne se concentre, à toutes fins pratiques, dans la péninsule du Niagara, région grandement favorisée par d'autres industries. Il en résulte une hausse ininterrompue du coût des terrains, des besoins de main-d'œuvre et des salaires. On y projette l'aménagement d'un canal qui, à part d'englober 2,000 acres de terrains productifs, accélérera l'industrialisation de la péninsule.

L'industrie des raisins et des vins, dans sa situation particulière, continue de prospérer, en dépit des nombreux obstacles qu'elle doit surmonter. À l'exception, toutefois, du secteur des bières et des spiritueux, aucune autre industrie canadienne n'est frappée par tant d'édits gouvernementaux. Les restrictions imposées par l'Ontario à la réclame des vins, la fixation des ventes et des prix au moyen d'un monopole gouvernemental, les droits d'accise élevés et les bénéfices importants prélevés par les régies d'alcools, les interventions d'ordre politique, voilà quelques-uns des problèmes auxquels l'industrie doit constamment faire face. Seule la demande à la consommation lui permet de survivre.

D'après les plus récentes données statistiques, pour l'exercice financier de 1967-1968, les droits d'accise perçus par le gouvernement fédéral à l'égard des vins canadiens se sont établis à \$5,297,210. Par ailleurs, les ventes des viticulteurs ontariens aux établissements vinicoles n'ont atteint en 1967 que \$4,592,000. L'Ontario ne dévoile pas les revenus qu'elle tire de la vente des vins, mais on estime qu'elle en perçoit au-delà de quinze millions de dollars l'an. Compte tenu des taxes de vente et des droits d'accise, l'Ontario et le gouvernement fédéral retirent ensemble à peu près *cinq fois les recettes brutes des viticulteurs ontariens pour la vente de raisins vinifères.*

Autrement dit, des quelque 15,000 acres de terrain destinées à la viticulture, chaque acre enrichit les trésors national et fédéral de plus de \$1,300, sous forme de taxes de vente et de droits d'accise, outre les impôts versés par les